

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

N° 33/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

Objet de la délibération :

*Adhésion Assurance Chômage /
URSSAF*

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
 - Dont suppléés : 1
 - Dont représentés : 4
 - Excuses : 1
 - Non excusés : 3
- Votants : 95

L'an deux mil dix-sept

Le treize février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à

Procuration M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,

M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,

Suppléé(e)s M. Laporte Jean par M. Bertin-Mourrot Philippe

Excusé(e) Mme Henry-Leloup Jacqueline

Absent(e)s Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitet, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La CCLL est invitée à souscrire une assurance chômage qui couvre les dépenses relatives au financement du régime d'assurance chômage dont il est redevable au titre des rémunérations versées aux agents non titulaires ou non statutaires présents ou à venir.

Le conseil doit autoriser le Président à signer le contrat d'adhésion à l'assurance chômage avec l'URSSAF.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer le contrat d'adhésion à l'assurance chômage avec l'URSSAF.

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17

Pour Extrait conforme,

Rendu exécutoire

Jean-Claude GRENIER

Président